

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

CHARTRE DE DÉONTOLOGIE ET D'ÉTHIQUE DES ÉLUS

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du
Programme ou du
rapport :

SESSION DU 28 MARS 2024

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : / AP : / CP :

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE :

Vie institutionnelle

Exposé des motifs

Dès décembre 2022, le groupe L'écologie ensemble proposait la mise en place d'une charte de déontologie et d'éthique à destination des conseillères et conseillers régionaux de la collectivité. Près d'un an et demi plus tard, le document présenté est un atout solide en matière déontologique mais fondé uniquement sur les obligations légales en vigueur.

Comme le rappelle très justement la charte, il existe un enjeu fort de restauration de la confiance de nos concitoyens et concitoyennes envers leurs représentantes et représentants. Il paraît donc nécessaire d'aller au-delà de la base légale pour exprimer le volontarisme de notre assemblée en la matière.

En ce sens, nous proposons d'ajouter la notion d'éthique à cette charte de déontologie, qui viendrait préciser des notions présentes ici et dans la Charte de l'élu local, en matière d'assiduité, de déplacements mais aussi de prévention des conflits d'intérêts. Puisque cette notion d'éthique doit infuser sur l'ensemble des pratiques, nous proposons que ces modifications soient intégrées à la suite d'un travail commun à l'ensemble des groupes politiques en vue d'une modification de la Charte d'ici la fin 2024.

Délibéré :

Dans l'annexe n°2 « Charte de déontologie des élus », modifier le titre comme suit :

« Charte de déontologie et d'éthique des élus »

Dans le corps du rapport, à la fin du paragraphe « Charte de déontologie des élus », ajouter le paragraphe rédigé comme suit :

Le Conseil régional met en place un groupe de travail transpartisan afin d'aboutir à une révision concertée de cette charte d'ici la fin de l'année 2024, incluant les bonnes pratiques éthiques, notamment en matière d'assiduité, de déplacements responsables et de prévention des conflits d'intérêts. »



Pascale Hameau
Conseillère régionale



Gaëlle Rougeron
Conseillère régionale